

Le pays d'Alençon

La réalité démographique impacte la nature des besoins de services



REPÈRES

✚ Le pays d'Alençon est dans l'ensemble bien pourvu en commerces et services, la population ne rencontrant pas de soucis majeurs pour y accéder, sous réserve de disposer de moyens de mobilité, notamment en zone rurale.

✚ La plupart des commerces et services sont accessibles au sein de la Communauté Urbaine d'Alençon.

✚ La périphérie urbaine ne manque pas d'équipements de proximité mais on y recense peu d'équipements des gammes intermédiaire et supérieure. Bien que la part des enfants de moins de 3 ans soit la plus élevée dans la périphérie urbaine, aucune structure d'accueil de jeunes enfants n'y est présente.

✚ Les intercommunalités rurales sont bien desservies en équipements des gammes de proximité et intermédiaire mais moins bien dotées en équipements de la gamme supérieure.

✚ Le milieu rural est le plus marqué par la présence de seniors. Cependant, les services aux personnes âgées sont centralisés dans l'urbain.

De nouvelles dynamiques spatiales et démographiques génèrent aujourd'hui une évolution des besoins de services des habitants du pays d'Alençon. Les migrations de population dans le pays, plus ou moins récentes, entraînent une augmentation du nombre de jeunes adultes dans les communes de la périphérie urbaine, alors que peu d'entre elles sont encore dotées de services structurés en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Parallèlement, une nouvelle dynamique démographique se dessine dans les territoires ruraux, où l'offre locale de services reste partielle.

La capacité des territoires à caractère urbain, périurbain et rural à satisfaire durablement leur population en termes d'offre de services constitue un des éléments clés de l'attractivité territoriale du bassin de vie. C'est en ce sens que le pays d'Alençon a placé le maintien et l'accueil de nouveaux services au cœur de ses enjeux pour la période 2007-2013, et que le programme Leader du pays est consacré à l'innovation dans les services à la population.

Afin d'accompagner cette dynamique et de soutenir les projets les plus pertinents dans le cadre de ce programme, le pays d'Alençon a sollicité l'Insee pour bénéficier d'un éclairage plus approfondi sur l'offre de services de son

territoire. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Convention Territoriale du pays d'Alençon avec la Basse-Normandie (volet territorial du Contrat de Plan d'État-Région, CPER) et bénéficie également d'un cofinancement du programme Leader.

Le pays d'Alençon compte en 2006 près de 89 400 habitants, soit un millier de plus qu'en 1999. La population y a augmenté de 0,15 % par an entre ces deux dates, contre 0,11 % dans les années quatre-vingt-dix.

La hausse de la population est, à l'échelle du pays, uniquement due au solde naturel, c'est à dire au nombre de naissances supérieur à celui des décès. Le solde migratoire, lui, freine le dynamisme démographique du pays dans son ensemble, mais peut s'avérer favorable dans certaines intercommunalités rurales. En 5 ans, d'après le recensement de 2006, seules les personnes âgées de 55 ans ou plus ont été plus nombreuses à s'installer dans le pays qu'à en partir. Cette arrivée de seniors contribue, avec le départ des jeunes, au vieillissement progressif de la population. Ainsi, au 1^{er} janvier 2006, les personnes de 60 ans ou plus représentent près du quart de la population totale du pays contre 19 % en 1990. Au court de la même période, la part des moins de 20 ans est passée de 30 % à 25 %.



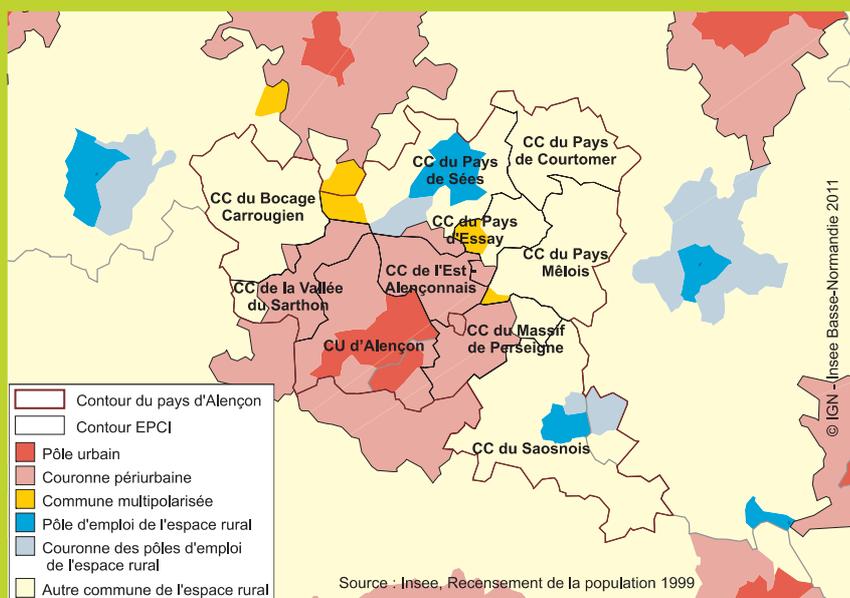
ZOOM

Territoires de l'étude

Cet article, pour les besoins de l'analyse, retient trois ensembles territoriaux :

- la Communauté Urbaine (CU) d'Alençon ;
- les Communautés de communes de la Vallée de Sarthon, du Massif de Perseigne et de l'Est-Alençonnais, appartenant à la périphérie urbaine proche d'Alençon. Elles seront désignées sous le terme de "périphérie urbaine" ;
- les Communautés de communes du pays de Sées, du pays d'Essay, du pays Mélois, du Bocage Carrougien, du pays de Courtomer et du Saosnois, qui présentent essentiellement un caractère rural. Elles pourront être désignées sous les appellations "communes rurales" ou "milieu rural".

L'étude n'utilise donc pas la partition des communes selon le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (Zauer) défini par l'Insee en 1999 à partir des déplacements domicile-travail. Ce zonage apparaît toutefois en trame de la carte de présentation des territoires du pays d'Alençon.



Caractéristiques des ensembles territoriaux du pays d'Alençon

	Nombre de communes	Population	Taux de croissance annuel moyen (%)
Pays d'Alençon	122	89 400	+ 0,15
Communauté Urbaine d'Alençon	19	49 700	- 0,08
Communautés de communes de la périphérie urbaine	19	7 800	+ 0,76
Communautés de communes rurales	84	31 900	+ 0,37

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Des communes relativement bien équipées, compte tenu de leur population

La plupart des différents types de commerces et services sont présents dans le pays d'Alençon. Pourtant, le niveau d'équipement moyen des communes du territoire est inférieur à celui observé dans les territoires ornais et sarthois réunis. Parmi les 87 équipements recensés dans la base permanente des équipements (BPE), les communes du pays en possèdent en moyenne 7,1 contre 8,9 pour l'ensemble du territoire de comparaison⁽¹⁾. La taille des communes explique entre autre ce résultat : le pays d'Alençon se compose de nombreuses communes ayant une population de faible importance, qui par nature, sont moins bien équipées.

En tenant compte de la population, le nombre moyen d'équipements par commune attendu dans le pays d'Alençon est assez proche du niveau observé, même s'il reste légèrement inférieur (7,1 observé contre 7,7 attendu). Par cette approche "effet taille des communes", le territoire apparaît un peu mieux loti que son territoire de comparaison.

De plus, l'accès de la population aux équipements est raisonnable dans l'ensemble du pays. En effet, l'absence de relief, la petite superficie du territoire, un réseau routier bien développé, et la présence de nombreux équipements sur Alençon font que les habitants du pays ne sont jamais très éloignés des commerces et services. Ils mettent en moyenne 11 minutes pour se rendre à un équipement. Ce temps de trajet est comparable à celui observé dans le territoire de comparaison Orne-Sarthe.

Le pays d'Alençon est donc dans l'ensemble bien pourvu en commerces et services et ses habitants ne rencontrent pas de souci majeur pour y accéder. Néanmoins, les besoins en équipements diffèrent selon le degré d'urbanisation des territoires, leurs évolutions démographiques et leurs structures par âge. Le pays doit alors s'adapter à ces changements afin de répondre aux besoins, parfois spécifiques, des habitants.

(1) Le territoire de comparaison correspond aux deux départements auxquels appartient le pays d'Alençon : l'Orne et la Sarthe.



Niveau d'équipement moyen des communes de la zone

Gamme		Pays Alençon	Orne et Sarthe
De proximité (sur 24)	Observé	4,9	6,4
	Théorique ⁽²⁾	5,2	6,9
Intermédiaire (sur 27)	Observé	1,5	1,9
	Théorique	1,7	2,3
Supérieure (sur 36)	Observé	0,6	0,6
	Théorique	0,8	1,1
Ensemble (sur 87)	Observé	7,1	8,9
	Théorique	7,7	10,3

Sources : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2008, Recensement de la population 2006

Une périphérie résidentielle dépendante...

Les communes de la périphérie urbaine alençonnaise s'avèrent les plus dynamiques du pays en termes de démographie : leur population croît de 0,76 % par an pour atteindre 7 800 habitants en 2006. Le souhait d'acquiescer une maison individuelle et le coût élevé de l'immobilier dans les villes-centre incitent la population à habiter de plus en plus loin des villes. La périphérie alençonnaise devient ainsi une zone résidentielle pour les personnes qui travaillent dans la Communauté Urbaine d'Alençon. En effet, près de 60 % des actifs domiciliés dans ces communes périphériques occupent un emploi dans la Communauté Urbaine.

L'arrivée de personnes supplémentaires sur le territoire engendre des besoins plus importants en commerces et services. La présence d'équipements suffisamment nombreux pourrait contribuer à intégrer et maintenir ces nouvelles populations.

La périphérie urbaine ne manque pas de services de proximité. Cependant, les commerces et services des gammes intermédiaire et supérieure y font largement défaut : les 3 intercommunalités périphériques ne comptent que peu d'équipements de ces gammes (police-gendarmerie, centre d'hébergement pour enfants et adultes handicapés, service d'aide aux personnes âgées, parfumerie et magasin d'équipement du foyer). Ce faible équipement peut s'expliquer en partie par la proximité de l'espace urbain alençonnais, qui concentre une palette plus large de services. L'absence d'équipements des gammes intermédiaire et supérieure fait de l'ensemble périphérique le territoire le moins bien pourvu du pays.

La dépendance des communes de la périphérie urbaine aux équipements de la Communauté Urbaine d'Alençon, nécessite des déplacements, souvent quotidiens. Les ménages des communes périphériques s'avèrent à la fois les plus motorisés du pays (93 % ont un véhicule personnel) et ceux qui mettent le plus de temps pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire (11 minutes). Néanmoins, les actifs de ces 3 intercommunalités périphériques travaillant dans la Communauté Urbaine d'Alençon peuvent profiter de l'opportunité d'un accès plus aisé à certains équipements lors de leur trajet domicile-travail.

(2) Le niveau d'équipement théorique d'une commune est estimé en fonction de sa population. C'est le nombre d'équipements qui est attendu compte tenu de la population résidente sur le territoire.

La Communauté Urbaine concentre quasiment tous les types d'équipements

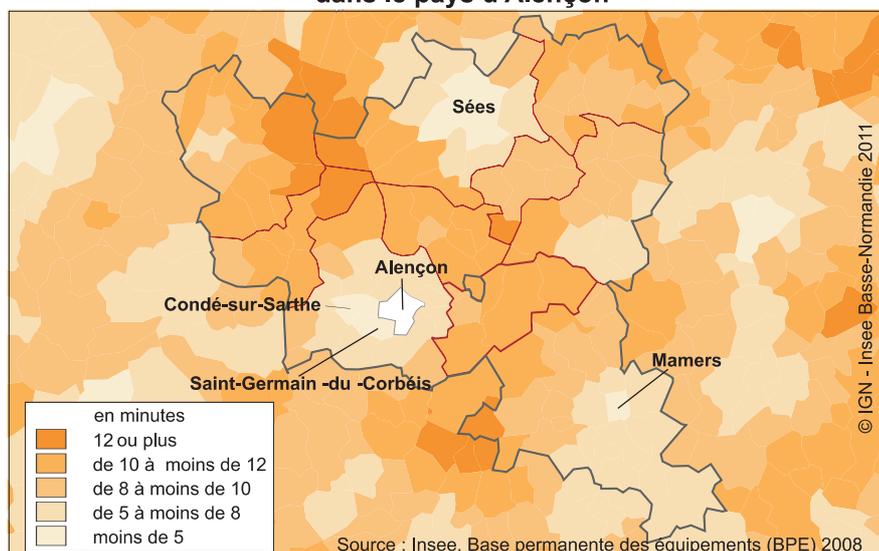
Avec près de 49 700 résidents en 2006, la Communauté Urbaine d'Alençon est le territoire le plus peuplé du pays. Néanmoins, il est le seul à perdre des habitants, au rythme de 0,08 % par an.

La Communauté Urbaine, qui rassemble 55 % de la population du territoire, concentre quasiment tous les types d'équipements, et ce quelle que soit leur gamme d'appartenance. Seuls les spécialistes en gynécologie médicale et les services pour adultes handicapés n'y sont pas recensés. Les habitants de la Communauté Urbaine d'Alençon sont ainsi les mieux desservis sur leurs lieux

de résidence et le changement de commune pour atteindre un équipement, reste rapide (en moyenne 8 minutes contre 11 minutes pour l'ensemble des habitants du pays).

Mêmes raisonnables par leur durée moyenne, les trajets pour accéder aux commerces et services supposent une motorisation des ménages de la Communauté Urbaine. Pourtant, 19 % d'entre eux déclarent ne pas posséder de véhicule personnel. Si l'on excepte Alençon, la part des ménages non motorisés s'abaisse à 7 %. En effet, 27 % des ménages alençonnais ne sont pas motorisés. Ce taux relativement élevé s'explique par la présence de transports en commun qui facilitent la mobilité. De plus, les distances de déplacements y sont, dans l'ensemble assez faibles, et accessibles à pied ou en vélo.

Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire dans le pays d'Alençon

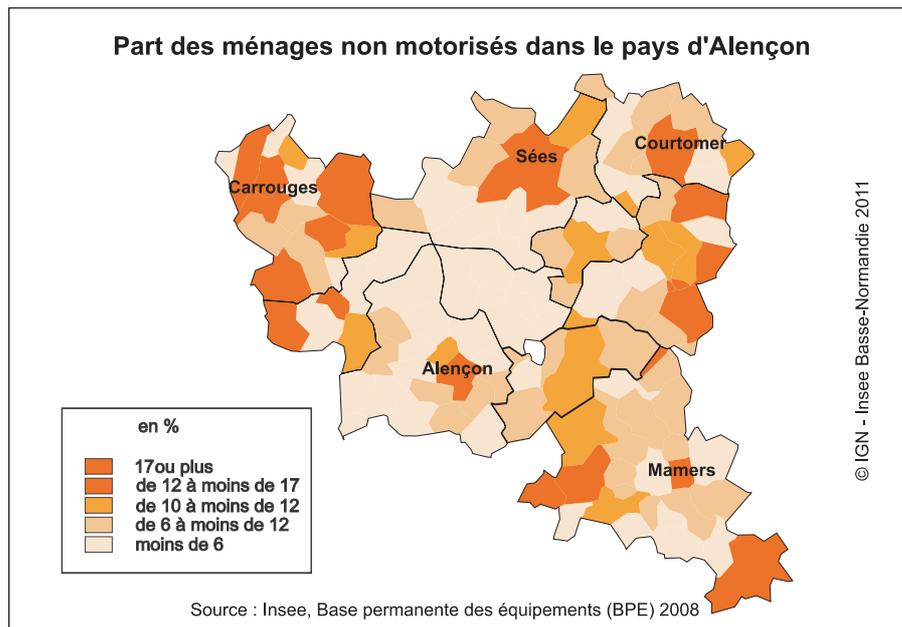


... manquant de structures d'accueil de jeunes enfants

En expansion démographique, la périphérie urbaine attire principalement les actifs, qui s'y installent parfois avec enfants, et tout particulièrement les jeunes adultes de 25 à 34 ans. La part des enfants de moins de 3 ans dans la population totale y est ainsi la plus importante (4 % contre 3,5 % dans l'ensemble du pays). On n'y recense pourtant aucune structure d'accueil collectif de jeunes enfants⁽³⁾. Celles-ci se trouvent principalement au sein de la Communauté Urbaine d'Alençon, qui concentre 9 des 13 établissements de garde d'enfants d'âge périscolaire existant dans le pays. Toutes structures confondues (crèches familiales, crèches collectives, haltes-garderies), le milieu urbain offre environ 220 places. Comme pour l'accès aux autres équipements des gammes intermédiaire et supérieure, les ménages de la périphérie urbaine dépendent de la Communauté Urbaine d'Alençon et de leur voiture, pour les modes de garde collectifs.

Des équipements courants présents en milieu rural...

Le milieu rural, qui avait vu sa population décliner jusqu'aux années quatre vingt dix puis progresser faiblement ensuite, connaît un regain démographique grâce à un excédent migratoire. Depuis 1999, sa population augmente chaque année de 0,37 % et atteint 31 900 habitants en 2006. Compte tenu de son importance démographique, le rural contribue davantage que la périphérie urbaine à la croissance de la population du pays d'Alençon. Les intercommunalités rurales offrent un large éventail d'équipements dans les gammes de proximité et intermédiaire. Elles sont néanmoins moins bien dotées en services supérieurs.



La moitié de ces communes rurales abrite moins de 185 habitants, ce qui peut constituer un frein au maintien ou à l'installation de certains équipements. Les habitants du milieu rural sont ainsi peu desservis sur place, et souvent contraints de se déplacer pour atteindre certains commerces et services. De plus, les temps de trajet peuvent s'avérer longs, notamment pour accéder à un équipement de la gamme supérieure (en moyenne 19 minutes). Or, 15 % des ménages ne disposent pas de voiture et, de nombreuses communes du milieu rural ne sont pas desservies par des bus (notamment celles situées autour de la forêt d'Écouves).

L'éloignement relatif, conjugué à des difficultés de mobilité, peut conduire à des situations d'isolement. D'autant plus que les intercommunalités rurales sont très marquées par la présence de seniors : la part des 60 ans ou plus dans la population totale y atteint 27 %. Elle est seulement de 20 % dans la périphérie urbaine, et 22 % dans la Communauté Urbaine d'Alençon. Cette réalité démographique légitime une réflexion sur la qualité de vie des personnes âgées

en termes d'hébergement et de services à la personne dans le milieu rural.

... mais des services aux personnes âgées centralisés dans l'urbain

Si la Communauté Urbaine d'Alençon concentre un peu plus de la moitié des établissements d'hébergement de personnes âgées, c'est dans le milieu rural que se répartissent les autres. Les intercommunalités rurales comptent dix structures d'accueil pour une capacité totale de 450 places. Rapporté à la population des 75 ans ou plus, c'est le territoire le mieux doté : il offre 27,7 équipements pour 10 000 seniors contre 25,5 dans le pays d'Alençon.

Au-delà des hébergements, les ensembles ruraux comptent aussi d'autres services destinés aux personnes âgées. Variés, ils comprennent entre

(3) La garde d'enfants à domicile ne peut être appréhendée par la BPE.

Distance moyenne (en minutes) aux équipements

	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure	Ensemble des 3 gammes
Pays d'Alençon	5	9	17	11
Communauté Urbaine d'Alençon	4	7	12	8
Communautés de communes de la périphérie urbaine	5	11	16	11
Communautés de communes rurales	5	9	19	12

Sources : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2008, Recensement de la population 2006

autres les services d'aide ménagère à domicile et l'alarme médico-sociale. Sur les 18 équipements recensés dans le pays, la majorité se situe dans les communes du milieu urbain. Néanmoins, certains besoins des populations rurales peuvent être couverts par des structures implantées dans la Communauté Urbaine ou dans les communes périphériques. En effet, les services d'aide répertoriés correspondent à des structures d'accueil, qui rayonnent au-delà de leur territoire de localisation.

Sabrina LEROUX
Insee



MÉTHODE

Cette étude s'appuie sur les données rassemblées au sein de la Base Permanente des Équipements (BPE 2008). Mise à jour chaque année, elle se substitue en partie à l'Inventaire communal décennal (le dernier ayant été réalisé en 1998). De nature comparable, les informations actualisées de la BPE répertorient une plus grande variété d'équipements (158 au lieu de 36), tout en affinant leur localisation.

En s'affranchissant des notions de fréquentation, la BPE privilégie au service rendu la présence de l'équipement. Les établissements sont identifiés par l'activité principale de l'entreprise (APE) qui est déterminée pour classer l'unité dans le fichier Sirene. Le concept d'accessibilité prime sur celui d'attractivité. On évalue donc des distances (au plus proche du domicile) et non la fréquentation d'un équipement.

Au sein de l'étude, les temps de trajet sont exprimés en minutes et en aller simple.



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN CEDEX
Tél. : 02.31.45.73.39
www.insee.fr/basse-normandie

Directrice de la publication :
Maryse CHODORGE

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :
Didier BERTHELOT

Composition PAO :
Marie-Isabelle LARDET

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche.

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2011



DÉFINITIONS

Les commerces et services, publics ou privés, sont ici répartis en trois catégories :

- La **gamme de proximité** réunit les plus courants : médecin généraliste, école élémentaire, boulangerie ou encore épicerie ...
- La **gamme intermédiaire** regroupe des équipements moins fréquents, tels le collège ou le supermarché.
- La **gamme supérieure** rassemble des équipements plus rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarché, lycée, médecins spécialisés ...